

# L'intention et l'invocation dans la prière

النية، والدعاء في الصلاة

[ français - French - فرنسي ]

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

الشيخ محمد صالح المنجد

**Traduction:** IslamQa

**Coordination:** Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع IslamHouse.com

2013 - 1434

IslamHouse.com



## L'intention et l'invocation dans la prière

quoi doit-on réfléchir quand on prie ? Est-ce la glorification d'Allah ? Je pose la question parce que je me souviens de certains hadith qui disent que nous devons toujours invoquer Allah pendant la prière... Est-ce exact ? Si tel est le cas, comment le faire ? Suffit-il de se contenter d'y penser ou faut-il réciter quelque chose dans la prière ?

---

### Louanges à Allah

Nourrir l'intention de prier est une condition de la validité de la prière. L'intention consiste légalement à « se résoudre à accomplir l'acte cultuel dans le but de se rapprocher d'Allah le Très Haut ». Cette définition a deux sens. Le premier consiste dans l'intention d'agir. C'est-à-dire spécifier les actes cultuels des autres et faire une distinction au sein des pratiques culturelles en étant animé de la volonté de faire de ces gestes les éléments constitutifs de la prière légale obligatoire ou surrogatoire.

Le deuxième concerne celui pour lequel l'acte est accompli. Il s'agit dans ce cas de vouer l'acte à Allah le Transcendant à l'exclusion de tout autre.

L'intention provient du cœur car il faut que le fidèle se détermine (dans son cœur) pour qu'on puisse lui prêter une intention. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire d'extérioriser l'intention quand on veut passer à l'acte. Bien plus, cette extériorisation constitue une innovation qui ne s'atteste ni dans le livre d'Allah ni dans la Sunna de Son prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ; elle n'a pas été rapporté non plus des généreux Compagnons (P.A.a). Voir ach-charh al-mumtî : 2/283. Pour en savoir davantage, se référer à la question, 13337.

S'agissant de l'objet de la méditation du fidèle pendant la prière, c'est la grandeur de son Maître qui l'a privilégié de sa position honorable devant Lui. Ainsi le fidèle doit-il observer une



attitude marquée par l'humilité et la révérence et réfléchir sur ce qu'on lui demande de dire dans chaque endroit. Qu'il médite sur les versets du Coran quand il est debout ; qu'il réfléchisse sur les formules qu'il récite quand il est incliné ; qu'il se comporte de la même manière partout.

Quant à l'invocation qui consiste à demander à Allah ce dont on a besoin ici-bas et dans l'au-delà, elle est réservée à la posture prosternée après la récitation des dhikr établis. Ceci s'atteste dans la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « En vérité, il m'est interdit de réciter le Coran quand j'observe les postures inclinée ou prosternée. Dans la première, veillez à magnifier le Maître Puissant et Majestueux. Quant à la seconde, appliquez-vous y à l'invocation car vous méritez alors l'exaucement de vos prières ». (rapporté par Mouslim, 738).

Quant à votre allusion à l'existence de hadith qui disent que nous devons toujours invoquer Allah pendant la prière, aucun des ulémas reconnus n'en a parlé. Peut-être l'avez-vous déduit de cette définition que certains ulémas donnent au sens linguistique de la prière à savoir qu'elle est une (forme d') invocation. C'est le sens que vous avez retenu.

Peut-être avez-vous entendu certains ulémas affirmer que la prière n'est qu'invocation.. Ils entendent par là la deuxième catégorie d'invocation. En effet, les ulémas établissent deux catégories d'invocation. La première est celle qui véhicule une demande adressée à Allah pour satisfaire des besoins. La deuxième est culturelle ; elle consiste à observer les différentes sortes de pratiques culturelles comme la prière, le jeûne et la zakate. Cette catégorie implique aussi une demande adressée à Allah puisque le fidèle qui le pratique se comporte comme s'il disait : « ô Maître ! agréé de moi ce rite, récompense-moi par le pardon, l'accès au paradis et la protection contre l'enfer, etc. La prière toute entière consiste à invoquer Allah, selon cette acception.

C'est pourquoi le conseil que nous prodiguons à tous les musulmans est de se conformer dans leurs prières à la Sunna du



Seigneur des envoyés (bénédiction et salut soient sur lui) en application de son enseignement : « Priez comme vous me voyez prier » (rapporté par al-Boukhari, 631). Qu'ils méditent sur les versets qu'ils récitent et sur les dhikr qu'ils répètent afin d'atteindre l'objectif essentiel de la prière expliqué par Allah en ces termes : «Récite ce qui t' est révélé du Livre et accomplis la Salâ. En vérité la Salâ préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d' Allah est certes ce qu' il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites. » Coran,29 :45)

Vous trouvez une description sommaire de la prière du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dans la réponse donnée à la question n° 13340. Nous demandons à Allah d'assister et de guider tous. Amen.